AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0122
FR0000076887-FS0064

17 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AST GROUPE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 17 janvier 2019, la société de droit belge Abacus Group SA[1] (Franklin Rooseveltlaan 180, B-8790 Waregem, Belgique), a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 janvier 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société AST GROUPE et détenir 1 094 478 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 8,48% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AST GROUPE sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, le 17 janvier 2019, 1 100 000 actions AST GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 8,53% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par Mme Bénédicte Vande Vyvere et M. Bruno Vande Vyvere. Il est précisé que la société Abacus Group SA était préalablement dénommée Matexi Group SA et que son changement de dénomination sociale est intervenu le 10 décembre 2018.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 903 011 actions représentant 21 262 303 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.